

CONDITIONS FINANCIERES



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 7.000.000.000 d'euros

SOUCHE No : 44

TRANCHE No : 1

**Emprunt obligataire de 250.000.000 d'euros
portant intérêt à 0,610% l'an et venant à échéance le 2 juillet 2040**

Prix d'Emission 99,925%

BNP PARIBAS

CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT

HSBC

UNICREDIT BANK AG

En date du 26 juin 2020

GOUVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHÉ CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ÉLIGIBLES UNIQUEMENT – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit de chacun des producteurs, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (l'"AEMF") le 5 février 2018, a permis de conclure que: (i) le marché cible pour les Titres est uniquement composé de contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MIFID II**); et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "**distributeur**") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible des producteurs ; cependant, un distributeur soumis à MIFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible des producteurs) et en déterminant des canaux de distribution appropriés.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 12 juin 2020 relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Émetteur de 7.000.000.000 d'euros (le "**Document d'Information**") et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières, le Document d'Information en date du 12 juin 2020 ainsi que toutes les informations incorporées par références sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.iledefrance.fr/financement-region>) et (b) pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Émetteur.

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Émetteur :	Région Île-de-France
2	(i) Souche N :	44
	(ii) Tranche N :	1
3	Devise Prévvue :	Euro (" EUR ")
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	250.000.000 EUR
	(ii) Tranche :	250.000.000 EUR
5	Prix d'émission :	99,925% du Montant Nominal Total
6	Valeur Nominale Indiquée :	100.000 EUR
7	(i) Date d'émission :	30 juin 2020
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	30 juin 2020
8	Date d'Echéance :	2 juillet 2040
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,610% par an
10	Base de Remboursement/Paiement :	de Remboursement au pair
11	Options :	Non applicable
12	(i) Rang :	Senior

	(ii)	Date d'autorisation de l'émission :	Délibérations n° CR 2019-075 du 18 décembre 2019 et CR 2020-028 du 11 juin 2020
13		Méthode de distribution :	Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	0,610% par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date de Paiement du Coupon :	2 juillet de chaque année et pour la première fois le 2 juillet 2021 avec un premier Coupon long
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	610 EUR par Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Coupon Atypique :	Premier Coupon long du 30 juin 2020 (inclus) au 2 juillet 2021 (exclu), pour un montant de 613,34 EUR par Valeur Nominale Indiquée
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact (ICMA)
	(vi)	Date de Détermination (Article 5(a)) :	2 juillet pour chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000 EUR par Titre
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :	100.000 EUR par Titre
	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(d)) :	Oui
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé	Non Applicable

(Titres Matérialisés
exclusivement (Article 7(f)) :

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----------|---|--|
| 19 | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| | (i) Forme des Titres Dématérialisés : | Au porteur |
| | (ii) Établissement Mandataire : | Non Applicable |
| | (iii) Certificat Global Temporaire : | Non Applicable |
| | (iv) Exemption TEFRA applicable : | Non Applicable |
| 20 | Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : | TARGET 2 |
| 21 | Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : | Non Applicable |
| 22 | Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : | Non Applicable |
| 23 | Stipulations relatives à la consolidation : | Non Applicable |
| 24 | Masse (Article 11) : | <p>La personne suivante est désignée représentant initial de la Masse :</p> <p>DIIS GROUP
12 rue Vivienne
75002 Paris
France
Adresse mail : rmo@diisgroup.com
Représenté par son Président.</p> <p>Le Représentant percevra une rémunération annuelle de 400 EUR (hors TVA) payable intégralement à la Date d'émission.</p> |

DISTRIBUTION

- | | | |
|-----------|--|---|
| 25 | (i) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : | <p>BNP Paribas
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
Deutsche Bank Aktiengesellschaft
HSBC France
UniCredit Bank AG</p> |
| | (ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : | Non Applicable |

- | | | |
|----|---|--|
| 26 | Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : | Non Applicable |
| 27 | Restrictions de vente États-Unis d'Amérique : | Réglementation S Compliance Category 1
Règles TEFRA Non Applicables |

GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|----|--|----------------|
| 28 | Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de : | Non Applicable |
|----|--|----------------|

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Notes*) de 7.000.000.000 d'euros de la Région Île-de-France.

RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Paul Bérard
Dûment autorisé

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 30 juin 2020 a été faite.
- (ii) Estimation du coût total de 12.775 EUR
l'admission à la négociation :

2. Notations

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

Moody's : Aa2

Fitch Ratings : AA

Chacune des agences indiquées ci-dessus est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne ou au Royaume-Uni et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

A l'exception des commissions payées aux Membres du Syndicat de Placement, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des projets à vocation environnementale et/ou sociale (les "**Projets Eligibles**"), tel que décrits plus en détails dans le document-cadre des opérations vertes et responsables de la Région (le "**Document-Cadre des Opérations Vertes et Responsables de la Région**" ou "**Green and Sustainability Framework**") publié par l'Émetteur sur son site internet :

- en français : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/06/framework_Region_IdF_fr.pdf ; et
- en anglais : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/06/framework_Region_IdF_en.pdf .

Ces "Projets Eligibles" (i) relèveront de tout ou partie des catégories suivantes :

- Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs,
- Transport en commun et mobilité durable,
- Energies renouvelables et efficacité énergétique,
- Biodiversité,
- Actions sociales et sanitaires en faveur des populations,
- Logement social,
- Développement économique et solidaire

et (ii) satisfont à des critères de sélection définis par l'Emetteur dans le Document-Cadre des Opérations Vertes et Responsables de la Région.

L'Emetteur effectuera un suivi des montants investis dans les Projets Eligibles et publiera, à la date anniversaire de l'émission, des informations sur ces Projets Eligibles jusqu'à ce que :

- le montant total investi dans les Projets Eligibles soit égal au montant de l'émission des Titres, ou
- la date de maturité si cette date survient avant.

Une partie du produit net de l'émission des Titres est destinée aux financements des mesures spécifiques prises en réponse à la crise du COVID-19. Dans ce contexte, l'Emetteur a ajouté une nouvelle sous-catégorie de Projets Eligibles dans le Document-Cadre des Opérations Vertes et Responsables de la Région pour intégrer les dépenses liées à l'achat de matériel sanitaire, à la Recherche et Développement, et à la mise en place de toute infrastructures d'urgence nécessaires dans le cadre d'une crise exceptionnelle, et a obtenu et mis à jour l'opinion délivrée par Vigéo-Eiris disponible à l'adresse suivante : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/06/20200609_VigeoEiris_SPO_RegionIDF.pdf.

5. Titres à taux fixe uniquement – rendement

Rendement : 0,614 % par an.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

6. Informations opérationnelles

- | | | |
|-------|--|---------------------------|
| (i) | Code ISIN : | FR0013521390 |
| (ii) | Code commun : | 219632550 |
| (iii) | Dépositaire(s) : | |
| | (a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : | Oui |
| | (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : | Non |
| (iv) | Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : | Non Applicable |
| (v) | Livraison | Livraison contre paiement |
| (vi) | L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : | Non Applicable |
| (vii) | Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : | Non Applicable |